



Assemblée générale Conseil de sécurité

UN LIBRARY

SEP 7 - 1982

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/37/414
S/15380 ✓
3 septembre 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-septième session

Points 33, 58 et 80 de l'ordre du jour provisoire*

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE ENTRE ETATS

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

CONSEIL DE SECURITE

Trente-septième année

Lettre datée du 27 août 1982, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la communication ci-jointe du Ministère des affaires étrangères du Mozambique, relative à la dernière d'une série d'attaques armées perpétrées par le régime d'apartheid contre mon peuple et mon pays, la République populaire du Mozambique, en violation de notre intégrité territoriale.

Vous savez certainement, d'après les informations fournies dans la presse internationale, que l'Afrique du Sud a tout récemment lancé une sinistre campagne de démoralisation et de subversion à l'encontre de la République populaire du Mozambique pour saper son indépendance et détruire son économie.

Cette dernière attaque armée vient s'ajouter aux lâches attaques criminelles déclenchées à Matola le 30 janvier 1981 et à Ponta de Ouro le 17 mars 1981.

Alors que les douloureuses épreuves du Liban et la situation dans le sud de l'Angola sont encore présentes dans nos esprits, nous ne pouvons considérer qu'avec inquiétude cette agression armée perpétuée le 22 août 1982 en violation de notre souveraineté et de notre intégrité territoriale, par les forces du régime d'apartheid.

* A/37/150.

A/37/414
S/15380
Français
Page 2

Cependant, nous espérons vivement que vous-même et la communauté internationale tout entière ne manquerez pas de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour empêcher l'Afrique du Sud de se livrer à nouveau à des actions susceptibles de mettre en péril la paix et la sécurité dans la région de l'Afrique australe.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 33, 58 et 80 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) José Carlos LOBO

ANNEXE

Communication du Ministère des affaires étrangères du Mozambique

Le 22 août 1982, à 1 heure du matin, un commando de l'armée sud-africaine, comprenant une cinquantaine d'hommes, a pénétré en territoire mozambicain, dans la région frontalière de Namaacha, violant ainsi la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République populaire du Mozambique. Le bilan de cette agression s'établit comme suit :

- Assassinat d'un ressortissant portugais qui travaillait au Mozambique;
- Assassinat de deux civils mozambicains;
- Enlèvement de trois autres civils mozambicains;
- Pillage et destruction de biens appartenant aux victimes.

Cet acte d'agression perpétré par les forces armées du régime sud-africain montre une fois de plus que dans la région de l'Afrique australe, la cause fondamentale du climat persistant de tension, d'instabilité et d'insécurité vient de la barbarie meurtrière et agressive du régime d'apartheid. Cette violation constitue une violation flagrante des normes les plus élémentaires du droit international, ainsi qu'une grave menace pour la paix et la sécurité des peuples et des pays de la région et des peuples épris de paix et de liberté.

La République populaire du Mozambique est convaincue que vous ne manquerez pas de faire de votre mieux pour faire en sorte que le régime de Pretoria mette fin à ses tentatives de déstabilisation de la République populaire du Mozambique.
